

Règles de la Bibliothèque vivante

Vous souhaitez emprunter un livre vivant de notre catalogue.
Nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Seuls les lecteurs inscrits qui ont accepté les règles de la bibliothèque vivante peuvent emprunter un livre.
- Vous empruntez un seul livre à la fois mais vous pouvez en emprunter plusieurs à la suite.
- Un livre peut être emprunté pendant 20 minutes. Vous pouvez prolonger le prêt de 20 minutes maximum si le livre n'est pas réservé par un autre lecteur.
- Le livre doit être rendu dans l'état physique ou mental où il a été emprunté. Il est interdit de l'endommager, de le déchirer ou d'en corner les pages, de le tacher avec des aliments ou des boissons ou de porter atteinte à sa dignité d'une quelconque façon. Vous êtes responsable du bon état de conservation du livre emprunté.
- Les photos, vidéos et enregistrements audio sont soumis à autorisation préalable.
- Vous acceptez l'éventualité que le livre ne réponde pas à une question ou qu'il mette fin à la conversation s'il estime avoir été traité de manière incorrecte.
- Bien que certaines personnes aiment bouquiner dans des lieux intimes, nos livres peuvent être consultés uniquement dans l'espace presse de la Bpi et ne peuvent être emportés à la maison.
- Un bibliothécaire va vous accompagner vers le livre. A la fin de votre emprunt, nous vous proposons de répondre à quelques questions. Et n'hésitez pas à nous poser les vôtres.

Bonne lecture !

